

# Certificat Administrateurs Organismes d'Assurances

## 1. Objectifs

De plus en plus d'informations sont portées à la connaissance des organes délibérants et le périmètre des risques s'élargit. Les attentes vis-à-vis du Conseil se renforcent. Dans ce contexte, la compétence devient un critère important dans le choix de l'administrateur.

Par ailleurs, les responsabilités des administrateurs se renforcent au regard notamment de l'implication dans la détermination du niveau de tolérance au risque de l'établissement, c'est-à-dire le niveau de prise de risque qu'il accepte en fonction du profil de risque de l'organisme d'assurance.

Cela suppose de disposer d'une bonne connaissance des principaux mécanismes et enjeux liés à l'activité d'assurance, des composantes essentielles de la réglementation et de développer le jugement nécessaire à l'appréciation de l'efficacité des dispositifs de maîtrise des risques.

## 2. Participants

- Dirigeants effectifs.
- Membres d'un organe social appelés à exercer des fonctions de membre du conseil d'administration, du conseil de surveillance ou de tout autre organe exerçant des fonctions équivalentes dans un établissement assujéti.

## 3. Modules

1. Le marché de l'assurance (acteurs, organisation du marché, risques spécifiques).
2. L'information financière et prudentielle d'un organisme d'assurance (identifier les enjeux clés, savoir analyser les comptes, en déduire les points de vigilance et de contrôle).
3. La gestion des risques (identification, évaluation, suivi, contrôle, transfert et atténuation des principaux types de risques) d'un organisme d'assurance.
4. Le cadre réglementaire Solvabilité 2 et les exigences applicables à l'entité.
5. L'évaluation interne des risques et de la solvabilité (ORSA) : processus et rapport au régulateur.
6. L'efficacité des dispositifs de maîtrise des risques et la mise en œuvre d'une gouvernance et d'un contrôle interne adaptés.
7. Rôle, devoirs et responsabilités d'un administrateur d'organisme d'assurance.
8. Les différents comités et le rôle du secrétaire du conseil.
9. Conflits d'intérêt.

## Durée

3 h 30 par module.

## Validation du certificat

10 QCU en ligne par module.

## Hotline

En option : possibilité d'heures complémentaires à partir de questions spécifiques postérieures à la formation.

## Supports moyens pédagogiques

- Documentation en PowerPoint.
- QCU, synthèses, questions/réponses pour vérifier, réviser et confirmer les acquis.
- Alternance d'illustrations et d'exercices pratiques.
- Utilisation de documents d'enregistrement universel et de rapports financiers et prudentiels d'organismes d'assurance.

## Langue

Français ou anglais.

## Tarifs

En inter : 624 € HT la demi-journée.

Optionnel : Hotline : 200 € HT l'heure.

En intra : nous consulter.

## Informations pratiques

### Afges

29 rue Lauriston, 75116 Paris - 0170 6148 60 - [contact@afges.com](mailto:contact@afges.com)

### Horaires de permanence

9 h/12 h 30 - 14 h/17 h 30.

### Contact

Karim Sbai - 0170 6148 66 - [sbai@afges.com](mailto:sbai@afges.com)



# Certificat Administrateurs Organismes d'Assurances

CONFORME AUX ATTENTES DE L'ACPR ET DE L'EIOPA



# Certificat Administrateurs Organismes d'Assurances

## 4. Programme détaillé

### Module 1 - Le marché de l'assurance

#### 1. ENVIRONNEMENT ÉCONOMIQUE ET RÉGLEMENTAIRE DE L'ASSURANCE

- Le marché de l'assurance en France.
- Les différents codes applicables aux opérations d'assurance.
- La nomenclature des opérations d'assurance.
- La réglementation comptable spécifique des organismes d'assurance.

#### 2. ORGANISATION DU MARCHÉ ET ACTEURS

- L'agrément des organismes d'assurance.
- Les acteurs du marché de l'assurance.
- Les intermédiaires d'assurance.
- Les fonds de garantie.
- Le rôle de la Caisse Centrale de Réassurance.
- Le rôle de l'ACPR.

#### 3. RISQUES SPÉCIFIQUES À L'ACTIVITÉ D'ASSURANCE

- La notion de risques quantifiables selon Solvabilité 2.
- Les risques de marché.
- Les risques de souscription.
- Le risque de contrepartie.
- Le risque opérationnel.
- Les autres risques non quantifiables.

#### 4. LE RÔLE DE LA COASSURANCE ET DE LA RÉASSURANCE

- Rôle, fonctionnement et enregistrement des opérations de coassurance.
- Les pools de coassurance.
- Rôle, fonctionnement et enregistrement des opérations de la réassurance.
- Les techniques alternatives de transfert du risque d'assurance et le risque de contrepartie.

#### 5. CONCLUSION

### Module 2 - L'information financière et prudentielle d'un organisme d'assurance

#### 1. L'ENVIRONNEMENT

- L'environnement réglementaire comptable.
- L'environnement réglementaire prudentiel.

#### 2. LES POINTS D'ATTENTION DANS LA PRODUCTION DES ÉTATS FINANCIERS

- Panorama des états financiers.
- Les points d'attention.

#### 3. CONCLUSION

### Module 3 - La gestion des risques d'un organisme d'assurance

#### 1. LES RISQUES QUANTIFIABLES ET LEUR POIDS DANS L'EXIGENCE DE FONDS PROPRES CIBLE (SCR)

- Définition du Besoin Global de Solvabilité.
- Scénarii de pertes associés aux différents risques quantifiables de la formule standard de calcul du SCR.
- Détermination de l'exposition aux risques de l'organisme d'assurance.
- Les ratios d'analyse de la performance (vie et non-vie).

#### 2. LES DISPOSITIFS D'ATTÉNUATION OU DE PARTAGE DU RISQUE

- Les risques financiers.
- Les risques techniques.

#### 3. CONCLUSION

### Module 4 - Le cadre réglementaire Solvabilité 2 et les exigences applicables à l'entité

#### 1. L'ENVIRONNEMENT RÉGLEMENTAIRE : PRINCIPAUX ACTEURS ET ARCHITECTURE INSTITUTIONNELLE

- Limites de Solvabilité II et évolutions de la réglementation suite aux mutations socio-économiques et à la pandémie de la Covid 19.
- Les principaux acteurs de la réglementation et de la supervision assurantienne en France et en Europe.
- Rôle du Haut Conseil de Stabilité Financière (HCSF) et impact sur l'activité d'assurance.

#### 2. SOLVABILITÉ II ET LES ENJEUX DE LA POLITIQUE PRUDENTIELLE

- Objectifs de Solvabilité 2 et projet de résolution des crises systémiques.
- Risque systémique : définition et sources.
- Dispositions spécifiques à la période transitoire.
- Enjeux de la réforme de Solvabilité 2.

#### 3. EXIGENCES DE FONDS PROPRES SPÉCIFIQUES À L'ASSURANCE (MCR ET SCR)

- Calcul du MCR.
- Calibrage et limites de la formule standard et détermination du SCR.
- Recours aux modèles internes.
- Fonds propres admis en couverture du MCR et du SCR.

#### 4. CONCLUSION

### Module 5 - L'évaluation interne des risques et de la Solvabilité (ORSA)

#### 1. LE PROCESSUS ORSA ET SES ENJEUX

- Un processus conçu en vue du pilotage de l'activité.
- Environnement de taux bas et crise sanitaire.
- Remontée attendue du taux directeur de la Banque Centrale Européenne (BCE) et risque de taux d'intérêt.
- Risque inflation : quelles conséquences sur la solvabilité des assureurs ?

#### 2. L'ÉVALUATION INTERNE DES RISQUES ET DE LA SOLVABILITÉ

- Périmètre d'analyse.
- Contenu de l'évaluation.
- Capital planning.

#### 3. LE RAPPORT SUR L'ÉVALUATION INTERNE DES RISQUES ET DE LA SOLVABILITÉ

- Pilote.
- Contributeurs.
- Contenu.
- Validation et transmission à l'ACPR.

#### 4. CONCLUSION

### Module 6 - L'efficacité des dispositifs de maîtrise des risques et la mise en œuvre d'une gouvernance et d'un contrôle interne adaptés

#### 1. PRÉSENTATION DES ENJEUX DE GOUVERNANCE

- Rappel sur les exigences du pilier 2 de Solvabilité 2.

#### 2. LES POINTS D'ATTENTION DANS LA GESTION DES RISQUES

- Définition de l'appétence et des règles de tolérance aux risques.
- Modalités de surveillance du profil de risque.
- Le rôle des informations sur les risques.

#### 3. L'ORGANISATION DU CADRE DE CONTRÔLE INTERNE

- Les 3 lignes de défense.
- Les principes clés d'un contrôle efficace.
- Illustration des attendus à partir de cas de sanctions infligées à des organismes d'assurance.

#### 4. CONCLUSION

### Module 7 - Rôle, devoirs et responsabilités d'un administrateur d'organisme d'assurance

#### 1. INTRODUCTION

- La gestion et la direction d'une société sont réparties entre trois organes : le président, le directeur général, le conseil d'administration.
- Exigences de compétence et d'honorabilité.

#### 2. LES ADMINISTRATEURS

- Le nombre des administrateurs.
- La nomination des administrateurs.
- La durée des fonctions des administrateurs.

#### 3. LE FONCTIONNEMENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

- Le président du CA.
- Pouvoirs du CA.
- Interactions avec les 2 dirigeants effectifs et les 4 responsables de fonctions clés.

#### 4. RÔLE DE L'ADMINISTRATEUR AU SEIN DU CA

- Organe collégial.
- Missions de l'administrateur.
- Devoirs de l'administrateur.

#### 5. LES ORGANES DE DIRECTION

- Le directeur général.
- Le directeur général délégué.

#### 6. LA RESPONSABILITÉ DES ADMINISTRATEURS

- La responsabilité civile.
- La responsabilité pénale.

#### 7. CONCLUSION

### Module 8 - Les différents comités et le rôle du secrétaire du conseil

#### 1. LES DIFFÉRENTS COMITÉS

- Mise en œuvre de comités spécialisés.
- Comité d'audit.
- Comité des rémunérations et des nominations.
- Les autres comités.

#### 2. LES ATTENDUS DE L'ACPR

- Le contexte.
- Les recommandations de l'EIOPA et le comité d'audit.
- Les recommandations en matière de nomination.
- Les recommandations en matière de rémunération.

#### 3. LE RÔLE DU SECRÉTAIRE DU CONSEIL ET SON ÉVOLUTION

- Généralités.
- L'organisation des travaux.
- Le garant de la conformité des décisions.
- L'assemblée générale.
- Le promoteur de la gouvernance.

#### 4. LE STATUT ET LES MOYENS DU SECRÉTAIRE DU CONSEIL

- Un statut qui gagnerait à être formalisé.
- Des outils numériques qui facilitent l'accès aux informations.
- Des moyens nécessaires à l'évolution de la fonction pour répondre à des enjeux et des défis 2.0.

### Module 9 - Conflits d'intérêt

#### 1. APPROCHE GÉNÉRALE DES CONFLITS D'INTÉRÊTS

Les situations de conflits d'intérêts sont inhérentes à la vie des entreprises, elles ne sont cependant pas toutes nocives :

- Les comprendre pour mieux les gérer.
- Du bon sens, mais aussi des textes.

#### 2. LES CONFLITS D'INTÉRÊTS ET LA RESPONSABILITÉ DES DIRIGEANTS

Le comportement des dirigeants au regard des conflits d'intérêts est fondamental pour affirmer la position à tenir de toutes les parties prenantes de l'entreprise :

- La culture d'entreprise.
- La gouvernance et le lien avec la RSE.

#### 3. LA DÉTECTION ET LA PRÉVENTION DES CONFLITS D'INTÉRÊTS

Les entreprises doivent se doter d'un dispositif de détection et de prévention embarquant les responsabilités à tous les niveaux de l'entreprise :

- Des codes de bonnes conduites.
- Des mesures concrètes.